

Contactez votre Dispositif Local d'Accompagnement :



> Au niveau départemental

DLA Dordogne :



Initiative Périgord
tel : 05 53 35 80 99
n.merchadou@initiative-perigord.fr

DLA Landes :



BGE Tec Ge Coop
tel : 06 80 48 43 92
bernadette.sallenave@tgc40.fr

DLA Pyrénées Atlantiques :



SPE64
tel : 05 59 14 19 11
dla.spe64@wanadoo.fr

DLA Gironde :



IFAID Aquitaine
tel : 05 56 50 08 67
dla@ifaid.org

DLA Lot et Garonne :



BGE Sud-Ouest
tel : 05 53 66 20 50
dla47@creer.fr

INSTEP Aquitaine



tel : 05 59 30 72 38
dla64@instep-aquitaine.org

> Au niveau régional

C2RA Aquitaine : ATIS

c2ra.aquitaine@gmail.com
Tel : 06 01 02 56 60



Un site ressource : www.dla-aquitaine.com



Le DLA sur votre territoire : Sport Pyrénées Emploi 64 et INSTEP Aquitaine

Sport Pyrénées Emploi 64 (SPE 64) et l'INSTEP Aquitaine portent en tandem le Dispositif Local d'Accompagnement.

Sport Pyrénées Emploi 64, association départementale membre de la Fédération nationale Profession sport & loisirs, est en charge des secteurs :

Sport - Animation - Jeunesse - Loisirs - Tourisme - Culture

> **Votre contact : Cathy Fischer 05 59 14 19 11**

INSTEP Aquitaine, organisme de formation accompagne les démarches de qualification sociale et professionnelle tout en contribuant au développement local et territorial, est en charge des autres secteurs : **Services à la personne - Petite enfance - Santé - Environnement - Agriculture - Insertion - Culture ...**

> **Vos contacts : Camille Labie et Marie Claire Durussel 05 59 30 72 38.**

La force d'un réseau régional DLA C2RA en Aquitaine :

- **Une offre d'accompagnement** sur le territoire aquitain avec 11 chargés de missions DLA et C2RA.
- **400 structures** accompagnées par an en Aquitaine.
- **Une connaissance des enjeux** territoriaux et une expertise de nos équipes.
- **Une mise en relation** avec notre réseau de partenaires
(fédérations associatives, les collectivités, les services de l'Etat, les fonds territoriaux, les OPCA etc.)

Avec le soutien de



création : www.bellboule.com / impression : El Presta / @iConcept - Fotolia.com



DLA



Dispositif Local d'Accompagnement

Associations employeuses - Coopératives

Structures de l'Insertion par l'Activité Economique



- ✓ **Pérenniser et consolider ses emplois,**
- ✓ **Développer sa structure,**
- ✓ **S'adapter à son environnement.**



Le Dispositif Local d'Accompagnement, comment ça marche ?

- > Une démarche volontaire et participative
- > Un accompagnement dans la durée
- > Un processus collectif

1 Un premier accueil, point de départ de votre accompagnement.

Le DLA répond à vos questions et détermine avec vous la pertinence d'une intervention.

2 Un accompagnement gratuit de votre structure adapté à vos spécificités.

Le DLA établit avec vous un diagnostic de l'ensemble de votre activité. Il identifie vos besoins et vous propose un plan d'accompagnement.

3 Une concertation des partenaires du territoire, gage de réussite de l'accompagnement.

Une instance consultative émet un avis technique sur les diagnostics effectués par les DLA et les actions préconisées.

4 L'intervention de prestataires spécialisés sur les besoins diagnostiqués.

Vous bénéficiez alors individuellement, ou avec d'autres structures, de missions de conseils réalisées par des prestataires experts financées par le DLA : stratégie, comptabilité, ressources humaines...

5 Un suivi dans le temps pour s'adapter à vos évolutions.

Le DLA assure un suivi des actions réalisées dans le cadre du plan d'accompagnement. Il mesure l'atteinte des objectifs fixés. Si nécessaire, il peut enclencher un nouvel accompagnement.

3 exemples d'accompagnements :

01

Mon association n'arrive plus à financer ses projets.



Le DLA fait un diagnostic et préconise un accompagnement pour :

- > Redéfinir le projet associatif
- > Rechercher des financements

Le DLA finance l'intervention d'un expert dans votre structure. Et réalise un suivi à six mois.



Formalisation du projet associatif.
Développement des partenariats (Conseil général, communauté de communes...).



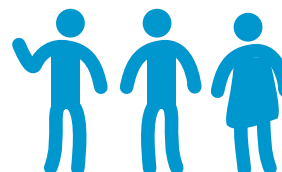
02

Mon association souhaite diversifier son activité.



Le DLA l'accompagne pour définir :

- > les axes du plan de développement
- > les modalités de mise en oeuvre



Aquitaine Active l'aide à :

- > analyser les enjeux économiques
- > financer vos projets et renforcer votre trésorerie

Et d'autres acteurs tels que :

- > Les collectivités
- > Le réseau associatif
- > Une banque coopérative
- > L'OPCA

Lancement de nouvelles activités, stratégie de développement, financements...

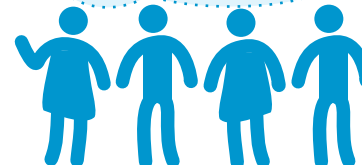


03

Nos structures sont dans l'obligation d'appliquer une nouvelle convention collective.



La fédération régionale du secteur d'activité sollicite le C2RA. Les chargés de mission DLA de chaque département diagnostiquent les structures de leur territoire.



Le DLA et le C2RA accompagnent les structures collectivement pour :

- > construire des outils d'analyse
- > apporter un appui juridique

La fédération régionale les aide à :

- > établir la grille de rémunération

L'OPCA (Uniformation, Afdas, Agefos PME...) : > forme les salariés à l'entretien annuel.

Les structures sont outillées : fiches de postes, document unique, grille salariale...

